

DEPARTEMENT DE CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE PROPRIANO



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°5.3

RAPPORT SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Prescrite par DCM du 12 octobre 2014
PLU arrêté par DCM du 12 juin 2017
PLU approuvé par DCM du 13 juillet 2018



Cabinet Luyton

Le Concorde - 280, Avenue Foch

83000 TOULON

Tel. : 04 94 89 06 48

Télécopie : 04 94 89 97 44

Email : sec@luyton.fr

Contenu

Liste des servitudes d'utilite publique.....	3
---	----------

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Au plan local d'urbanisme, le territoire de la commune est grevé des servitudes ci-après :

I – Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- Plan de prévention des risques inondation (PPRI) du « bassin versant du Rizzanese » approuvé par arrêté n°00/0480 le 13 avril 2000, modifié par arrêté préfectoral n°2008/0179 du 28 février 2008.

II – Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- Servitude attachée à la protection des forages 1,2 et 3 et aux puits 16Q et 33Q instaurée par arrêté préfectoral n° 02.2070 en date du 29 novembre 2002 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau destinée à l'alimentation de la commune de Propriano, instaurant les périmètres de protection et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine.
- Servitude de passage sur le littoral, instituée en application des articles L.121-31 à L.121-37, L.121-51 et L.171-1 du code de l'urbanisme.